

Règlement de jeu du 26 septembre au 23 octobre 2017  
Grand jeu 6 JOURS – BHV MARAIS Rivoli et BHV PARLY

La société BAZAR DE L'HOTEL DE VILLE – B.H.V. Société par actions simplifiée au capital de 10.749.928 euros, dont le siège social est à Paris 4ème, 55 rue de la Verrerie, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 052 865

Organise un jeu intitulé « Grand jeu des 6 JOURS » qui se déroulera du du 26 septembre au 23 octobre 2017 dans le magasin BHV MARAIS Rivoli et BHV Parly.

## **ARTICLE I - PARTICIPANTS**

Le jeu est ouvert gratuitement, sans obligation d'achat, à l'exception du personnel du Groupe Galeries Lafayette et du personnel d'Air France, Amex, des démonstrateurs et hôtesse, et de leurs familles, ou toute autre personne vivant avec ces personnes sous le même toit.

## **ARTICLE II – MODALITES DE PARTICIPATION**

Pour participer à ce jeu, 2 possibilités :

Pour BHV PARLY :

- de se présenter en magasin
- de s'inscrire sur le formulaire de participation disponible en magasin sur les **bulletins** disponibles librement pendant les horaires d'ouverture (voir site [www.bhv.fr](http://www.bhv.fr)), en indiquant :  
nom / prénom / téléphone / email /

La participation au jeu est limitée à une participation par personne. L'enregistrement de plusieurs formulaires de participation par la même personne entraînera l'annulation de tous les formulaires en cause.

Pour BHV RIVOLI :

- de se présenter en magasin au niveau de la borne de jeu numérique située au RDC du magasin
- de remplir le formulaire d'inscription qui apparaîtra sur l'écran, en indiquant :
  - o nom / prénom / téléphone / email /

La participation au jeu est limitée à une participation par personne. L'enregistrement de plusieurs formulaires de participation par la même personne entraînera l'annulation de tous les formulaires en cause.

Aucune demande d'inscription par courrier ou par téléphone ne sera acceptée. Tout formulaire incomplet, inexactement rempli sera considéré comme nul.

Les participants s'engagent à ne pas utiliser des pseudonymes qui pourraient choquer les autres joueurs ou utiliser des expressions propres à être reçues comme des agressions verbales par les autres joueurs.

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler le compte de ce joueur et de lui interdire l'accès au service.

Cette annulation et/ou interdiction ne donnera droit à aucune forme de dédommagement.

**IMPORTANT** : Chaque personne a la possibilité de participer au Grand Jeu des 6 JOURS par le canal d'enregistrement magasin. Ce qui laisse à chacun la possibilité de s'inscrire une fois en magasin. Un gagnant ne peut gagner 1 lot.

### **ARTICLE III - TIRAGE AU SORT**

#### **BHV MARAIS RIVOLI**

L'ensemble des formulaires de participation reçus par le BHV MARAIS Rivoli sera tiré au sort par un algorithme sur la période de jeu permettant d'assurer l'impartialité du tirage au sort du gagnant.

Les formulaires ne seront déclarés gagnants que sous réserve de vérification de leur validité (articles 1 et 2 du présent règlement). Il sera tiré autant de formulaires que nécessaire pour l'attribution des dotations de jeu.

#### **BHV PARLY**

L'ensemble des formulaires de participation reçus par le BHV PARLY sera tiré au sort par un algorithme le lundi 23 octobre 2017 permettant d'assurer l'impartialité du tirage au sort du gagnant.

Les formulaires ne seront déclarés gagnants que sous réserve de vérification de leur validité (articles 1 et 2 du présent règlement). Il sera tiré autant de formulaires que nécessaire pour l'attribution des dotations de jeu.

### **ARTICLE IV – DOTATIONS MISES EN JEU**

#### **DOTATIONS PARLY**

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

- En economy : choisir les destinations
  - 2 billets pour les Amériques : New-York (4400€)
- Ce lot ne comprend pas les boissons, les dépenses personnelles, les pourboires, les assurances voyages, les frais de VISA, les déjeuners et diners

#### **DOTATIONS RIVOLI**

- En premium economy
  - 2 billets premium economy > Rio, Montreal et Miami (à choisir) (7200€)
- En economy : choisir les destinations
  - 2 billets pour les Antilles : Réunion (4400€)
  - 2 billets pour l'Asie : Hong-Kong (4400€)
  - 2X2 billets pour Porto, Lisbonne (2X1540€)
- Ce lot ne comprend pas les boissons, les dépenses personnelles, les pourboires, les assurances voyages, les frais de VISA, les déjeuners et diners

Il appartient aux gagnants de vérifier la validité de leur titre de transport ainsi que leurs documents de voyages (passeport, ESTA etc) .Les billets d'avion ne permettent pas de cumuls de miles Flying Blue.

Les lots sont strictement personnels et ne sont pas cessibles, ils ne pourront en aucun cas être remboursés en tout ou partie ou échangés contre tout autre article ou service. Si le lot était indisponible aucun autre lot ne pourra être attribué de la même valeur.

Les lots sont à retirer au welcome desk du BHV MARAIS et BHV parly. Les séjours sont valables jusqu'au 30 juin 2018. Aucun envoi à domicile ne sera effectué.

La valeur du ou des lots est donnée à titre indicatif.

## **ARTICLE V – INFORMATIONS DES GAGNANTS**

Le gagnant sera contacté par l'organisateur sous 10 jours après le tirage au sort.

Passé un délai d'un mois à compter de la première prise de contact par l'organisateur sans retour du gagnant, ce dernier redeviendra la propriété du partenaire fournisseur du lot.

Le(s) lot(s) est (sont) strictement personnel(s) et n(ne)'est (sont) pas cessible(s). Il(s) ne pourra (ont) pas donner lieu, de la part du(es) gagnant(s), à une quelconque contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

La(es) société(s) organisatrice(s) se réserve(nt) néanmoins le droit de remplacer chaque dotation par un lot de nature et de valeur équivalente, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignaient, sans engager sa responsabilité de ce fait.

Le(s) gagnant(s) qui aurai(en)t rempli de façon incomplète, en totalité ou partiellement ses (leurs) coordonnées, ou qui auraient modifié (ses) leurs coordonnées, email compris, au moment de la validation de son (leurs) gain(s), verra (ont) l'ensemble de ses (leurs) éventuels gain(s) annulé(s).

## **ARTICLE VI – DONNEES PERSONNELLES**

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Chaque gagnant autorise gratuitement et par avance la(es) société(s) organisatrice(s) à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé son nom et prénoms à toutes fins publicitaires ou promotionnelles en relation avec le présent jeu, sans que cette utilisation lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation.

En jouant les participants acceptent que les renseignements qu'ils ont communiqués, pourront faire l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisés à des fins commerciales par le BHV MARAIS, société organisatrice, et l'ensemble des sociétés partenaires.

Seule(s) la(es) société(s) organisatrice(s) (et ses partenaires sera (ont) destinataire(s) des informations.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant, en écrivant à au 44 GALERIES LAFAYETTE – 44 GL – Correspondant CNIL – TSA 23 000 44-48 rue Châteaudun – 75 009 PARIS ou par email à l'adresse : [correspondantcnil@galeriesslafayette.com](mailto:correspondantcnil@galeriesslafayette.com).

## **ARTICLE VII – REGLEMENT DE JEU**

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Le règlement de jeu est disponible sur le site [www.bhv.fr](http://www.bhv.fr) et/ou au Service Client de votre magasin.

## **ARTICLE VIII – CONDITIONS D'UTILISATION DES LOTS**

Les conditions d'utilisation du lot seront communiquées au(x) gagnant(s) lors de la prise de contact du partenaire.

Notamment, il est précisé que les dates de séjours ne pourront être arrêtées qu'après réservation et selon les disponibilités. Les réservations ne pourront donner lieu à un changement à la demande du gagnant.

Les séjours sont valables jusqu'au 30 juin 2018 selon disponibilités.

Les voyages ne sont pas cessibles. Les frais annexes, notamment de pré-acheminement, d'assurances et tous autres frais que ceux précités, sont à la charge des gagnants.

La (es) société(s) organisatrice(s) décline(nt) toute responsabilité se rapportant aux prestations hôtelières offertes.

De même, toutes prestations des dépenses annexes non expressément prévues dans la description du lot seront à la charge exclusive du gagnant.

## **ARTICLE IX - LITIGES**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée en dernier ressort par la(es) société(s) organisatrice(s).

Il est précisé que, la (es) société(s) organisatrice(s) a (ont) mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non participation d'un internaute. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la(es) société(s) organisatrice(s) ou de ses sous traitants ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu.

## **ARTICLE X – RESPONSABILITE**

La (es) société(s) organisatrice(s) se réserve(nt) le droit d'interrompre, de reporter, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Sa (leur) responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

La (es) société(s) organisatrice(s) décline(nt) toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver aux gagnants pendant la jouissance des lots ou qui pourraient affecter lesdits lots.

La (es) société(s) organisatrice(s) ne sera (ont) pas responsable(s) en cas d'intervention malveillante, de problèmes de connexion, de problèmes de matériel ou logiciel, de perturbations extérieures à la société organisatrice qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à la (aux) société(s) organisatrice(s), celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

De même, la participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, l'absence de protection de certaines données contre d'éventuels détournements ou piratages et contre les risques de contamination par d'éventuels virus circulants sur le réseau.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante.

Passé un délai de deux mois après la fin du jeu, aucune réclamation ne sera acceptée.

Fait à Paris

**Le 23 aout 2017**